

COMITE D'ACTION POUR LE RESPECT DE L'ETAT DE DROIT

Conférence de Mr Jean-Pierre ANGLADE

Le 21 mai 2014 à 18h30 à la Maison des Associations de Troyes

Présidée par Jean-Louis CHATON, Président du CARED,
devant plus de 130 participants

Notaire et avocat, professeur en droit du Patrimoine, Jean-Pierre ANGLADE est maître de conférences spécialisé dans le droit maritime. Après avoir réalisé deux tours du monde, il est aujourd'hui un historien naval reconnu. Il nous livre en avant-première sa toute nouvelle conférence sur le thème de l'esclavage.



C'est sur une anecdote personnelle que Jean-Pierre ANGLADE ouvre son propos afin d'expliquer comment il s'est intéressé au sujet de l'esclavage : « A l'occasion d'un tour du monde, je suis tombé l'année dernière devant une appellation que je n'imaginai pas : nous étions en excursion à Zanzibar, le guide nous a emmené sur les lieux de ce qu'il a appelé le plus grand marché d'esclaves. J'en étais resté à ceux du Sénégal, ceux d'Amérique, et ne comprenant pas de quoi il parlait, je me suis documenté et suis tombé sur une littérature étonnante, où la repentance aurait dû traverser la méditerranée. Sous couvert de religion, nous avons atteint les sommets de l'horreur ». Et de prendre l'exemple du génocide arménien que nous avons reconnu, alors que nous ne pouvons toujours pas faire reconnaître le génocide vendéen (600.000 morts en 17j grâce aux colonnes de la mort du général Vesperman).

Jean-Pierre ANGLADE souligne avant de démarrer son propos historique qu'il a été obligé, car « au bord de la ligne jaune », de prendre conseil auprès de l'institut arabe ainsi que d'un confrère musulman pratiquant afin d'être sûr de ne pas tomber dans l'antimusulman, l'anti arabe, l'antisémite. « J'ai pris des précautions oratoires pour éviter que l'explication de ce passé ne soit considéré comme du racisme, sans pour autant atténuer la responsabilité de

l'Europe dans l'esclavage qu'elle se doit d'assumer ». Et de mettre en garde : « *Il ne faut jamais analyser une situation historique avec les critères moraux d'aujourd'hui, nous serions en permanence à côté de la plaque* ».

Après ce préambule, Jean-Pierre ANGLADE rentre alors dans le cœur du sujet par une définition de l'esclavage, celle de l'ONU : "Situation ou statut d'une personne sur lequel s'exerce tout ou partie du droit de propriété". « *Vous allez voir que l'esclavage est loin d'être éradiqué aujourd'hui* ». Et de citer l'exemple des ouvriers du Qatar privés de papiers et assignés à résidence. L'esclave est réduit au statut de bien mobilier que l'on peut acheter, vendre, échanger. Le conférencier procède alors à quelques rappels historiques sur l'esclavage, en rappelant que l'islam prend naissance dans un monde où l'esclavage est une composante parfaitement admise. Puis il analyse : « *Certains exégètes déclarent au nom de l'islam que le Coran a condamné l'esclavage : ceci est totalement faux. Le Coran établit un plan de l'Etat, public ou privé, d'affranchissement possible pour les esclaves sur décision unilatérale du maître. Le Coran n'interdit pas l'esclavage, au contraire : il le légalise, il l'organise, il l'administre sur le plan religieux.* »

Et il cite de nombreux exemples extraits du Coran sunnite (Sunna), sourate 21 et suivants « *les abeilles* », où il est question de la considération et de la place des esclaves. Il cite également des extraits des hadiths, les dires du Prophète comme par exemple Boukhari 80 verset 753 le Prophète dit : « *les esclaves affranchis appartiennent aux gens qui les ont affranchis* ». Ou encore le Boukhari 34 où le Prophète reproche à une femme d'avoir affranchi une esclave, elle aurait été « *mieux inspirée de l'offrir à sa famille car elle se serait vu accorder davantage de privilèges* ».

Concernant les prisonniers de guerre, l'asservissement de prisonniers de guerre musulmans est interdit par Omar ibn al-Khattâb (584-644), et de même les infidèles et les croyants sont distingués.

Dès 652, du fait de la rapidité de leur conquête, les arabes se heurtent rapidement à une pénurie d'esclaves. Ne pouvant asservir des populations de pays soumis à leur loi, ils importent des nombres croissants d'esclaves des pays tiers, en cours ou non d'islamisation. Et le Coran de faire une distinction très nette entre les musulmans et non musulmans (sauf si punis par la loi des tribunaux), **mais qu'il en est différemment des noirs d'origine d'Afrique subsaharienne musulmans ou non musulmans, au prétexte que leur conversion est récente.**

Le conférencier précise en aparté que sans l'esclavage aucune colonie n'aurait été rentable...

Les esclaves hommes sont totalement maltraités : les femmes sont asservies sexuellement et les hommes sont systématiquement castrés. Le conférencier insiste sur le fait que la castration est une **particularité de l'esclavage arabo-islamique**, qui génère 71% de mortalité chez les jeunes. La castration permettait d'une part d'éviter le métissage, et d'autre part d'éviter la reproduction afin de ne pas enrayer le commerce d'esclaves. Il illustre ses propos avec beaucoup d'exemples précis sur les atrocités de la castration.

Des esclaves blancs en provenance du Caucase ou des terres d'Asie centrale étaient également revendus sur les bords de la Mer Noire. L'Asie centrale était nommée par les arabes le pays des esclaves (11.000 esclaves dans le palais du khalife de Bagdad dès le 11^e siècle). A la fin du Moyen Age, le vivier slave s'épuise du fait de la christianisation de l'Europe orientale qui organise une forme de résistance. Les musulmans se trouvent obligés de se tourner vers les

pirates qui organisent des rafles sur les villages côtiers des rivages européens. Par exemple, les frères Barberousse étaient des chrétiens enlevés à leurs parents et convertis, qui vont devenir d'épouvantables pirates (le souvenir des combats face à ses pirates subsistent de nos jours, comme par exemple le maure du drapeau corse, noir esclave pris avec le bandeau sur les yeux qui l'a relevé pour s'affranchir).

En Europe orientale, durant la même période, les Ottomans prélèvent environ 5 millions d'esclaves, mais l'expansion européenne dès le 18^e siècle met fin à ces rafles. Mais il y a pire. Si la traite des esclaves blancs a rapidement butté sur la résistance des européens, il n'en est pas de même pour les esclaves noirs en provenance d'Afrique qui ne savaient pas se défendre (petites tribus). La traite arabe débute dans cette partie d'Afrique en 652 soit 20 ans après la mort de Mahomet. Elle ne va dès lors cesser de s'amplifier : le Soudan est alors dénommé « le pays des noirs esclaves ». **Les spécialistes crédibles évaluent entre 25 et 65 millions minimum d'individus le nombre d'africains victimes de la traite arabe au cours des derniers millénaires dans cette partie de l'Afrique** (on ne parle que de ceux qui sont arrivés vivants ou qui ont survécu à la castration, sans tenir compte des 37% décédés avant d'arriver dans la colonie pour y être vendus).

NB : chiffres issus d'écrivains musulmans sunnites qui ont osé dénoncer la traite arabe, notamment deux imams de la région parisienne actuellement sous protection permanente de la police.

Au final, on estime qu'entre le 7^e et 20^e siècle, la traite arabe est 3 à 4 fois supérieure à la traite européenne, soit 11 millions d'esclaves. Il y a 78 millions de descendants d'esclaves noirs issus de la traite européenne, alors qu'il n'y en a pas chez les esclaves noirs du seul fait de la pratique de la castration. Ceci induit que la traite arabe a dû prélever davantage puisqu'il ne pouvait y avoir d'esclaves descendants d'esclaves. **En conséquence, nous sommes nous européens les seuls à avoir face à nous des descendants d'esclaves, avec les débats que l'on connaît sur la repentance...**

Au 19^e s. se développe la traite maritime entre le port de Zanzibar (Tanzanie) et les côtes de la Mer rouge et du golfe persique. Comparé à la traite des noirs par les européens, la traite par les arabes a démarré plus tôt, a duré plus longtemps et dure encore. L'UNESCO reconnaît 12 millions d'esclaves vivant encore dans le monde arabo-musulman.

A noter que des médecins juifs ou chrétiens s'étaient spécialisés dans les opérations de d'émasculature. On estime à plus de 10.000 le nombre d'esclaves eunuques importés à la ville de Cordoue par les marchands d'esclaves juifs ou chrétiens entre 1912 et 1920, afin d'alimenter le monde musulman en eunuques. La castration a été pratiquée en Ethiopie et au Tchad jusqu'en 1922. Le trafic était donc dans les deux sens : on achetait et on vendait des esclaves.

Concernant l'esclavage sexuel des femmes, stockées dans les harems, leur prix était six fois plus élevé que celui d'un homme.

Aujourd'hui, il faut rappeler que tous les pays arabes qui se vantent d'avoir aboli l'esclavage l'ont fait au cours de la colonisation par des pays l'ayant eux-mêmes abolis bien avant, par exemple nous avons aboli l'esclavage en France en 1848, mais nous avons fait fermer le dernier marché d'esclaves à Alger en...1912 !

Alors de nos jours, qu'en est-il ?

- La traite des esclaves fut encore pratiquée au Maroc jusqu'en 1922, en Arabie saoudite jusqu'en 1962, en Mauritanie jusqu'en 1980.
- Selon la commission des droits de l'homme de l'ONU, en 2000, entre 5000 et 14000 personnes sont encore esclaves dans la capitale du Soudan
- L'esclavage moderne existe toujours dans un certain nombre de pays : Pakistan, Inde, Népal, Bénin, Cote d'Ivoire, Zambie, Gabon, Qatar.

Jean-Pierre ANGLADE conclue sur ces questions : où devrait se situer la repentance ? Actuellement elle est unilatérale. Pour beaucoup, l'esclavage est une affaire de mauvais blancs, colonialistes, devant être rongés par le remord. Mais doivent-ils être les seuls à imposer à leurs descendants la repentance ? Pourquoi ceux qui dénoncent la traite nègrière par les arabes sont-ils en danger de mort ? Il est vrai que la Bible est moins redoutable que le Coran... Pourquoi Mme TAUBIRA ne s'y est-elle jamais risqué, alors que ce sont des caravanes musulmanes qui ont vendu ses ancêtres à des négriers blancs ? Pourquoi les médias n'autorisent-ils jamais ces débats, sachant que des auteurs musulmans ont écrit sur ce thème de remarquables ouvrages ? Et de terminer sur cette analyse : « *La nouvelle dictature du politiquement correct empêche d'élucider le tableau occulte des questions qui dérangent* ».